Envoyé en préfecture le 07/04/2022
Reçu en préfecture le 07/04/2022
Affiché le
ID : 017-211704150-20220331-2022_26CA21BPBA-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 31 MARS 2022

Délibération
FINANCES/JG

2022 – 26 APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2021 BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES GOLF & SITE SAINT-LOUIS

Présidente de séance : CHEMINADE Marie-Line

Etaient présents : 28
BARON Thierry, BERDAI Ammar, CALLAUD Philippe, CAMBON Véronique, CHEMINADE Marie-Line, CREACHCADEC Philippe, TERRIEN Joël, TOUSSAINT Charlotte, TORCHUT Véronique, ABELIN-DRAPRON Véronique, AUDOUIN Caroline, BUFFET Martine, CARTIER Nicolas, CHANTOURY Laurent, DEBORDE Sophie, JEDAT Günter, DEREN Dominique, EHLINGER François, ARNAUD Dominique, ROUDIER Jean-Pierre, MACHON Jean-Philippe, CHABOREL Sabrina, DIETZ Pierre, BENCHIMOL-LAURIBE Renée, MARTIN Didier, MAUDOUX Pierre, BETIZEAU Florence, CATROU Rémy

Excusés ayant donné pouvoir : 5
DAVIET Laurent à CHANTOURY Laurent, GUENON Delphine à CAMBON Véronique, PARISI Evelyne à BERDAI Ammar, VIOLLET Céline à ROUDIER Jean-Pierre, ROUSSAUD Barbara à BETIZEAU Florence

Absent excusé : 1
DELCROIX Charles

Secrétaire de séance : BARON Thierry

Date de la convocation : 24/03/2022

Date d'affichage : 07 AVR. 2022

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1612-12 et L. 2121-31,

Vu l'article L. 2121-14, précisant que le Conseil Municipal doit procéder à la désignation du président de séance avant l'approbation du compte administratif et que le Maire doit se retirer au moment du vote,

Considérant le rapport de présentation du compte administratif,

Après consultation de la Commission « Ressources » du jeudi 17 mars 2022,

Envoyé en préfecture le 07/04/2022
Reçu en préfecture le 07/04/2022
Affiché le
ID : 017-211704150-20220331-2022_26CA21BPBA-DE

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer :

- Sur la désignation de Madame CHEMINADE Marie-Line, Présidente de séance, pour le vote des comptes administratifs.

- Sur l'adoption, sous la présidence de Madame CHEMINADE Marie-Line des comptes administratifs 2021 du BUDGET PRINCIPAL.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

ADOPTE à la majorité ces propositions.

Pour l'adoption : 20
Contre l'adoption : 5 (BENCHIMOL-LAURIBE Renée, BETIZEAU Florence en son nom et celui de ROUSSAUD Barbara, CATROU Rémy, DEREN Dominique)
Abstentions : 8 (ARNAUD Dominique, CHABOREL Sabrina, DIETZ Pierre, MACHON Jean-Philippe, MARTIN Didier, MAUDOUX Pierre, ROUDIER Jean-Pierre en son nom et celui de VIOLLET Céline)
Ne prend pas part au vote : 1 (DRAPRON Bruno, Maire)

- Sur l'adoption, sous la présidence de Madame CHEMINADE Marie-Line des comptes administratifs 2021 du BUDGET annexe SITE SAINT-LOUIS.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

ADOPTE à la majorité ces propositions.

Pour l'adoption : 20
Contre l'adoption : 4 (BENCHIMOL-LAURIBE Renée, BETIZEAU Florence en son nom et celui de ROUSSAUD Barbara, CATROU Rémy)
Abstentions : 9 (ARNAUD Dominique, CHABOREL Sabrina, DEREN Dominique, DIETZ Pierre, MACHON Jean-Philippe, MARTIN Didier, MAUDOUX Pierre, ROUDIER Jean-Pierre en son nom et celui de VIOLLET Céline)
Ne prend pas part au vote : 1 (DRAPRON Bruno, Maire)

Envoyé en préfecture le 07/04/2022
Reçu en préfecture le 07/04/2022
Affiché le
ID : 017-211704150-20220331-2022_26CA21BPBA-DE

- Sur l'adoption, sous la présidence de Madame CHEMINADE Marie-Line des comptes administratifs 2021 du BUDGET annexe GOLF.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

ADOPTE à la majorité ces propositions.

Pour l'adoption : 20
Contre l'adoption : 5 (BENCHIMOL-LAURIBE Renée, BETIZEAU Florence en son nom et celui de ROUSSAUD Barbara, CATROU Rémy, MARTIN Didier)
Abstentions : 8 (ARNAUD Dominique, CHABOREL Sabrina, DEREN Dominique DIETZ Pierre, MACHON Jean-Philippe, MAUDOUX Pierre, ROUDIER Jean-Pierre en son nom et celui de VIOLLET Céline)
Ne prend pas part au vote : 1 (DRAPRON Bruno, Maire)

Les conclusions du rapport,
mises aux voix, sont adoptées.
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Bruno DRAPRON

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Envoyé en préfecture le 07/04/2022
Reçu en préfecture le 07/04/2022
Affiché le
ID : 017-211704150-20220331-2022_26CA21BPBA-DE

COMPTE ADMINISTRATIF 2021
BUDGET PRINCIPAL

RAPPORT DE PRESENTATION

Le compte administratif 2021 est marqué de plusieurs éléments qui impactent la réalisation du budget annuel :

- La poursuite de la crise sanitaire, liée à la Covid-19, qui s'est inscrite dans la durée, nécessite désormais la mise en place de mesures pérennes dans nos organisations, dont l'achat de matériels de protection (masques, gels…), ou sur l'organisation du travail (télétravail…) ;
- Les inondations de février 2021 ont nécessité de déployer des moyens humains et financiers imprévus ;
- Dans cette période, les recettes de la Ville ont également été touchées avec les fermetures d'équipements culturels, sportifs ou des salles municipales, ou encore par la politique de soutien à l'activité des commerçants en décidant des exonérations de redevances d'occupation du domaine public cette année encore ;
- En parallèle, une relance des investissements municipaux marque également cette année, avec une volonté affichée d'investir sur la Ville durant ce mandat.

1. Section de fonctionnement

1.1. Recettes de fonctionnement

Pour couvrir l'ensemble des dépenses et avant reprise de l'excédent antérieur reporté, la Ville a perçu 33 791 K€ de recettes réelles de fonctionnement, en hausse de 2,85% (soit + 964 K€).

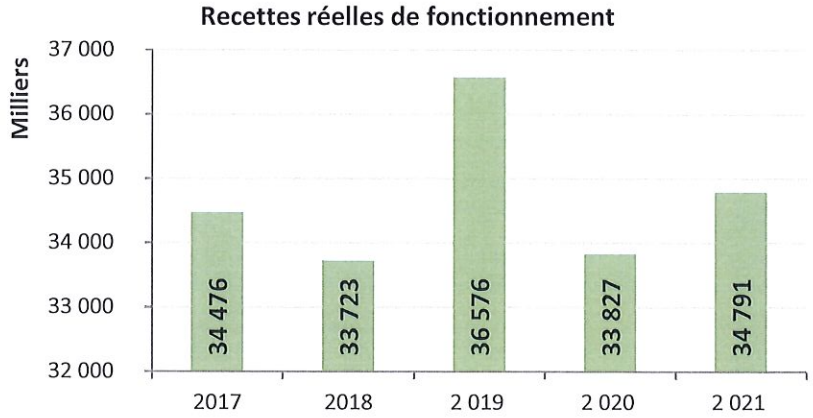

Les principales recettes sont les suivantes :

- **Les impôts et taxes** (chapitre 73) s'établissent à 24 911 K€.
  Les taux votés ont été ainsi, pour :
  - La taxe foncière sur les propriétés bâties : 58,28%[1]
  - La taxe foncière sur les propriétés non bâties : 47,69%.

[1] Il s'agit du nouveau taux issu de la réforme de la Taxe d'Habitation, qui prévoit la compensation de la disparition de cette dernière, en allouant la part départementale de la Taxe Foncière des Propriétés Bâties (TFPB) correspondant au territoire communal de Saintes, afin qu'elle demeure neutre pour le contribuable. En 2020, le taux départemental de la TFPB était de 21,50% et s'est ajouté au taux communal 2020 de la TFPB de 36,78%, pour donner un taux de référence 2021 de 58,28%.

Envoyé en préfecture le 07/04/2022
Reçu en préfecture le 07/04/2022
Affiché le
ID : 017-211704150-20220331-2022_26CA21BPBA-DE

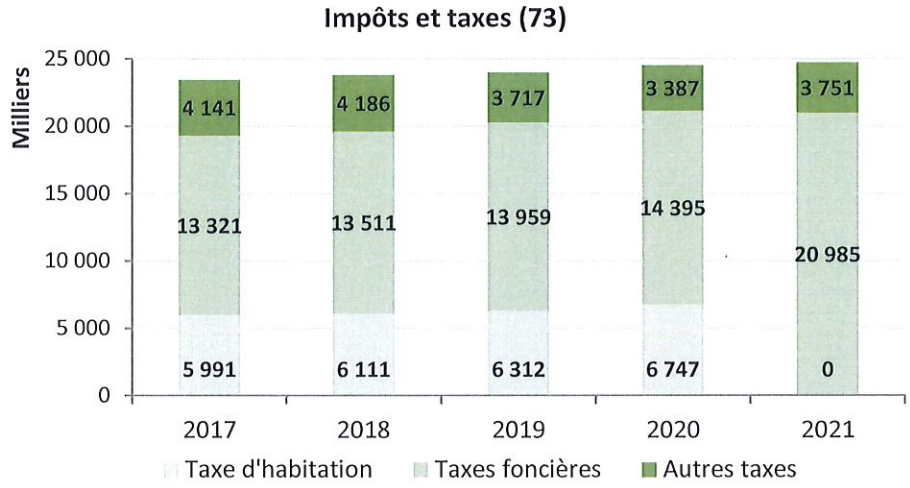

- **Les dotations et participations** (chapitre 74) s'élèvent à 6 216 K€, quasi stable à -0,07%.
- **Les produits des services et du domaine** (chapitre 70) s'élèvent à 1 666 K€, en hausse de 6,54%.
- **Les atténuations de charges** (chapitre 013) s'élèvent à 396 K€ (+66%, soit +158 K€).
- **Les revenus des immeubles** (compte 752) sont de 477 K€, en quasi-stabilité de +0,8% (+3,9 K€).
- **Les produits exceptionnels** (chapitre 77) augmentent de 645 K€.

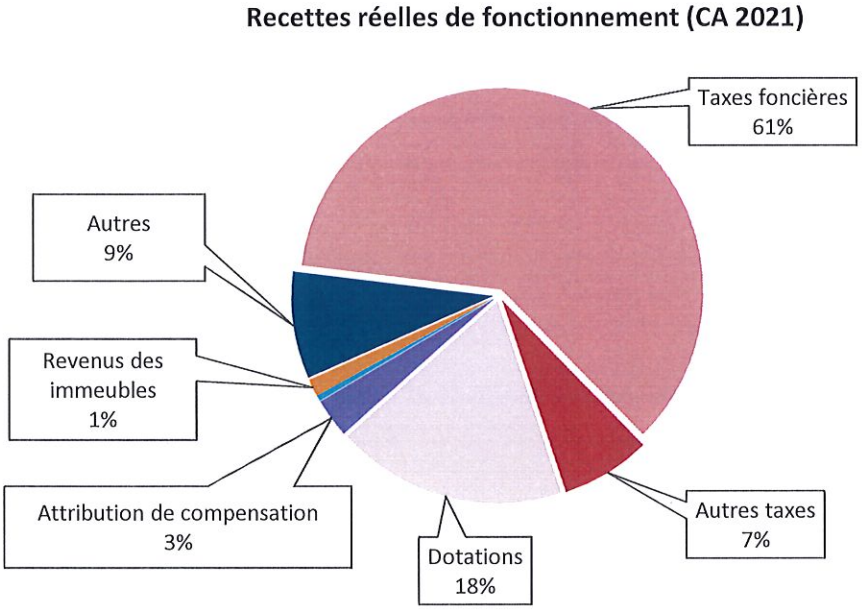

1.2. Dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement de 2021 s'élèvent à 29 059 K€, en diminution de 1,88% par rapport à 2020 (soit -556,5 K€).

Envoyé en préfecture le 07/04/2022
Reçu en préfecture le 07/04/2022
Affiché le
ID : 017-211704150-20220331-2022_26CA21BPBA-DE

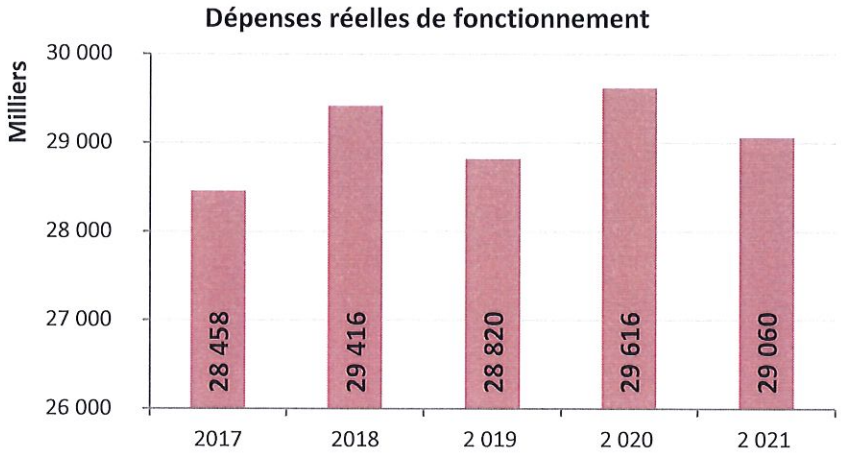

Les principales dépenses de cette section sont les suivantes :

- **Les charges à caractère général** (chapitre 011) se montent à 6 487 K€ (+10,5% par rapport à l'exercice 2020, soit 615,5 K€), et représentent 22,3% des dépenses réelles de fonctionnement :
  - Frais d'entretien et de réparation dans les bâtiments sont à 334 K€.
  - Fêtes et cérémonies de 433 K.
  - Frais de maintenance atteignent 358,5 K.
  - Les travaux d'entretien de voies et réseaux s'établissent à 329 K.
  - Les achats de fournitures non stockées passent à 559 K.
  - Des frais d'énergie et de carburants, qui représentent 24,55% des charges à caractère général (1 592 K€), en hausse de 4,4 K€ ;

DÉPENSES			2020	2021	Évolution
011	60221	Combustibles et carburants	162 648	192 216	+29 569
011	60611	Eau et assainissement	187 875	128 151	-59 725
011	60612	Énergie - Electricité	771 634	800 350	+28 716
011	606121	Gaz	431 569	442 264	+10 695
011	60613	Chauffage urbain	34 529	29 518	-5 011
011	60622	Carburants	0	143	+143

- **Les charges de personnel** (chapitre 012) sont de 16 198 K€. Elles représentent 55,74% des dépenses réelles de fonctionnement et sont en hausse de 3,94%.
  A noter que cette année, la Ville a dû faire face aux inondations exceptionnelles de février 2021 et à la gestion du Centre de Vaccination (pour lequel, elle a été soutenue par l'ARS).

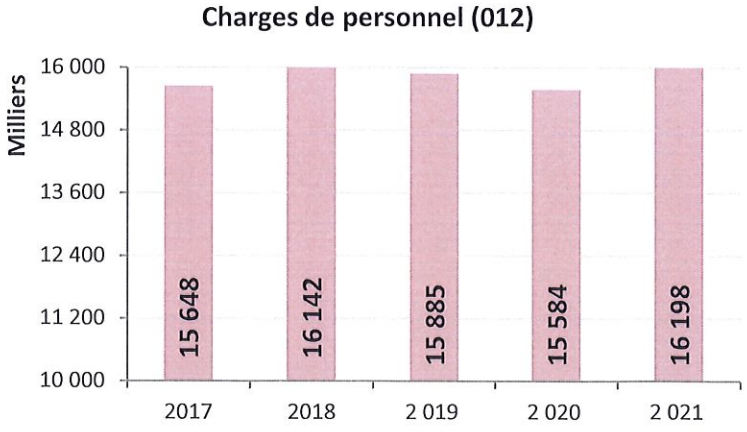

Envoyé en préfecture le 07/04/2022
Reçu en préfecture le 07/04/2022
Affiché le
ID : 017-211704150-20220331-2022_26CA21BPBA-DE

- **Les autres charges courantes (chapitre 65)** s'élèvent à 5 476 K€, et sont en augmentation de 1,14% par rapport à 2020 :
  - **Les subventions aux associations** (compte 6574) qui se montent à 2 250 K€, en quasi-stabilité (-0,45% par rapport à 2020, soit -10 K€) ;
  - La subvention au **Centre Communal d'Action Sociale** (compte 657362) a été revue à la hausse cette année, et s'établit à 1 744 K€ (+2,6%) pour accompagner, notamment, le lancement d'un nouveau dispositif de « Collecte Éco-Solidaire », de ramassage du verre et du papier, à destination des personnes âgées, et constituant une 3ème activité portée par le Chantier d'Insertion « Métiers dans la Ville », à compter de mai 2021.
  - La contribution au **Service Départemental d'Incendie et de Secours** (compte 6553) est en baisse (-6,8%, soit -86,5 K€) à 1 191 K€ : ce contingentement est voté annuellement par le SDIS, et est réparti entre les communes et intercommunalités du département.

- **Les frais financiers** (chapitre 66), pour 450 K€, diminuent de 10,3% (-51,5 K€) par rapport à l'année dernière à la faveur de la baisse des taux des nouveaux emprunts.

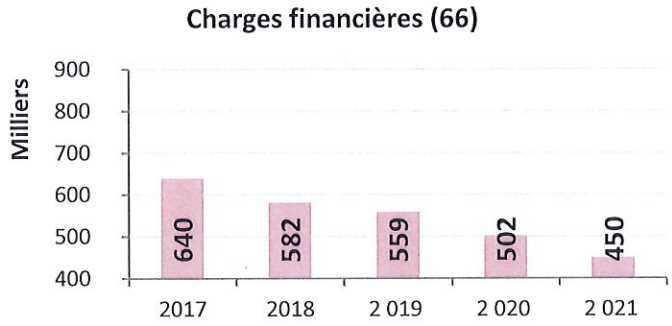

- **Les charges exceptionnelles** (chapitre 67) s'établissent à 430 K€, et sont en forte diminution de 1 797 K€ par rapport à 2020 (du fait du transfert des résultats de fonctionnement des budgets annexes « Eau potable » et « Assainissement collectif » en 2020).

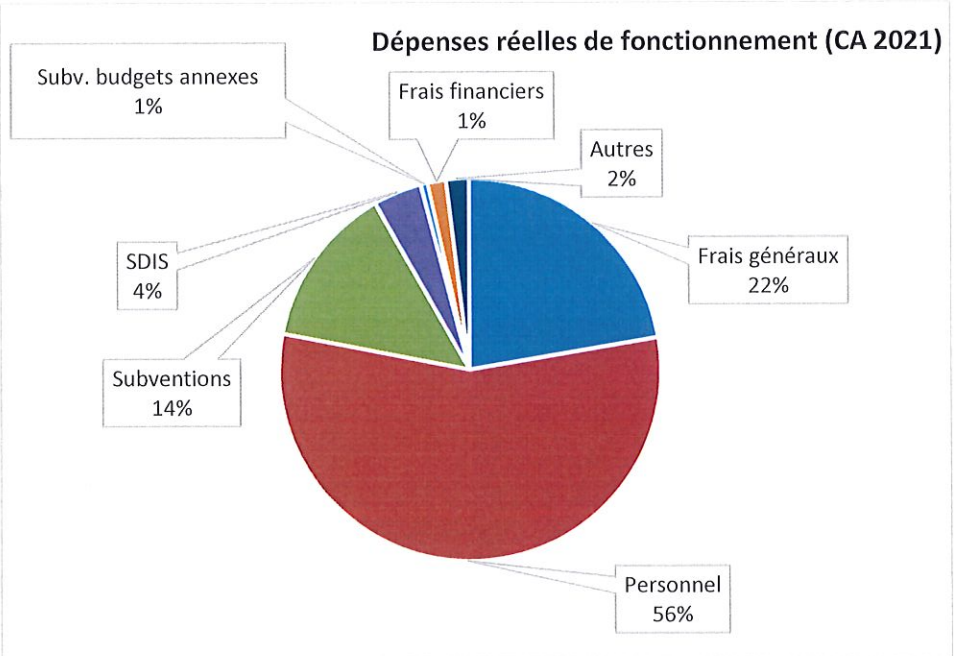

Envoyé en préfecture le 07/04/2022
Reçu en préfecture le 07/04/2022
Affiché le
ID : 017-211704150-20220331-2022_26CA21BPBA-DE

1.3. Résultat de fonctionnement

Le résultat de l'exercice 2021 fait apparaître, au niveau de la section de fonctionnement, un excédent annuel de 3 841 K€, en augmentation de 36% (soit +1 016,5 K€).

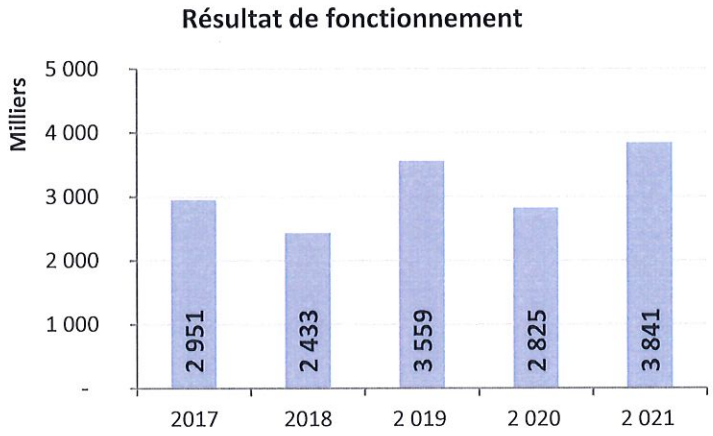

L'évolution se présente ainsi :

Année	2020	2021	Évolution (2021/2020)
Recettes réelles	*33 827*	*34 791*	*964*
Recettes d'ordre	*486*	*949*	*463*
TOTAL des Recettes (K€)	**34 313**	**35 740**	**1 427**
Dépenses réelles	*29 616*	*29 060*	*-556*
Dépenses d'ordre	*1 872*	*2 839*	*967*
TOTAL des Dépenses (K€)	**31 488**	**31 899**	**411**
Résultat de Fonctionnement (K€)	***2 825***	***3 841***	***1 016***

Résultat de Fonctionnement = Total des Recettes – Total des Dépenses

Définitions
Lors de l'exécution budgétaire, la collectivité effectue des opérations dites réelles et d'autres opérations qualifiées d'ordre :

- *Les opérations réelles ont un impact direct sur la trésorerie : il s'agit d'encaissements et décaissements effectifs.*
- *Les opérations d'ordre permettent notamment de retracer des mouvements qui ont un impact sur l'actif de la ville sans avoir de conséquences sur la trésorerie. Elles ne représentent que des jeux d'écriture, qui :*
  - *ne donnent lieu ni à encaissement, ni à décaissement,*
  - *sont retracées en dépenses et en recettes,*
  - *et qui sont équilibrées.*

  Exemple : lorsque, lors de la cession d'un bien, une moins-value est constatée, la dégradation du patrimoine de la ville doit être retracée par une opération d'ordre, tandis qu'en trésorerie, seule une recette est enregistrée.

2. Section d'investissement

2.1. Recettes d'investissement

2.2.1. Les recettes réelles

Elles sont de 8 945 K€ pour 2021, en hausse de 36,9% (soit 2 549 K€).

Les principales recettes réelles d'investissement se décomposent de la manière suivante :

Envoyé en préfecture le 07/04/2022
Reçu en préfecture le 07/04/2022
Affiché le
ID : 017-211704150-20220331-2022_26CA21BPBA-DE

- Excédents de fonctionnement capitalisé pour 3 334 K€ (+29,4%) ;
- Subventions d'investissement perçues de 885 K€ (+18,3%, soit +137 K€), dont :
  - La DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local), d'un montant de 360 K€, pour des projets menés dans le cadre de « Action Cœur de Ville » : aménagement de la base de loisirs de La Palu (80 K€), pour la mise en place des bornes d'accès au secteur piéton (160 K€ pour les phases 2 et 3), aménagement de la voie verte avenue Paul Josse (120 K€) ;
  - Des subventions d'État pour 191 K€ portant sur : la restauration des œuvres du Musée Archéologique (2,6 K€), les travaux de confortement des carrières et falaises (135 K€), et du Plan de Relance à la construction durable de logements (+54 K€) ;
  - Une aide de la Région de 100 K€ pour la restauration de la façade nord de l'Église Saint-Eutrope ;
  - Les amendes de police pour 117 K€, servant au financement d'actions et projets en relation avec la voirie et le stationnement.
- FCTVA pour 550 K€ (il s'agit de la perception du fonds de compensation de la TVA 2020 portant sur des investissements de 2019) ;
- Taxe d'aménagement pour 502 K€, en hausse de 8% par rapport à 2020 (soit +38 K€), ce qui montre un certain entrain dans la poursuite des programmes d'aménagement sur la ville ;
- Du mécénat : 23,5 K€ pour contribuer au projet de relevage partiel de l'Orgue de l'Église Saint-Vivien (Association pour la Protection et la Connaissance des Orgues de Saintes)
- Emprunts pour 3 600 K€ (+38,5%, soit +1 000 K€).

2.2.2. Les recettes d'ordre

Elles représentent 2 982 K€ (+44,4%, soit +916,5 K€), dont 2 839 K€ au titre des opérations d'ordre entre sections (pour les amortissements liés à l'acquisition de biens ou de travaux, ou encore pour les charges liées à la crise sanitaire Covid-19 (de 46 K€)), et 142 K€ au titre des opérations patrimoniales (comme les intégrations de frais d'études avec suivis de travaux au patrimoine de la Ville, car elles sont liées à la réalisation de travaux).

2.2. Dépenses d'investissement

2.1.1. Les dépenses réelles

Le total des dépenses réelles faites au titre de cette section s'élève à 10 450 K€ (+6,55%, soit 643 K€) dont :

- Le remboursement d'emprunt représente 2 752 K€ (-2,51%, soit -71 K€).
- Les dépenses d'équipement qui s'élèvent à 6 617 K€, en hausse de 11,5% (en 2020, elles étaient de 5 934 K€), sont réparties comme suit :

Envoyé en préfecture le 07/04/2022
Reçu en préfecture le 07/04/2022
Affiché le
ID : 017-211704150-20220331-2022_26CA21BPBA-DE

NOM PROGRAMME / OPÉRATION	BUDGET 2021 - DEPENSES	
	BUDGET TOTAL VOTÉ (sans report)	BUDGET MANDATÉ
AUTORISATIONS DE PROGRAMMES (AP)		
VIDÉO PROTECTION	100 000 €	45 149 €
HABITAT	56 020 €	11 418 €
RESTAURATION EGLISE SAINT-EUTROPE	582 000 €	382 158 €
AMPHITHÉÂTRE	900 000 €	117 670 €
OUVRAGE D'ART - PONT DE LORMONT	- €	- €
CATHÉDRALE SAINT-PIERRE (Confortement du transept sud)	40 000 €	- €
RÉHABILITATION DU HALL MENDES France	10 000 €	- €
CONSTRUCTION D'UN DOJO	15 000 €	- €
RÉHABILITATION MATERNELLE EN ESPACE MUSIQUE ET DANSE - SAINT-EXUPÉRY	50 000 €	9 360 €
AMÉNAGEMENT FLOW VÉLO	10 000 €	- €
AMÉNAGEMENT DU SITE DE LA PALU	100 000 €	55 362 €
RÉHABILITATION DE LA PISTED'ATHLÉTISME	40 000 €	7 992 €
AMÉNAGEMENT D'UN PORT FLUVIAL	15 000 €	- €
TOTAL AP/CP	**1 918 020 €**	**629 109 €**
OPÉRATIONS RÉCURRENTES		
ACCESSIBILITÉ	160 372 €	105 577 €
ÉDIFICES PROTÉGÉS	370 000 €	20 007 €
ESPACE PUBLIC	1 093 615 €	1 086 599 €
ÉTUDES URBAINES	40 000 €	27 695 €
AFFAIRES FONCIERES	1 244 900 €	643 982 €
INFORMATIQUE	350 038 €	293 406 €
MATÉRIEL ET MOBILIER	505 560 €	628 764 €
OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES	135 000 €	145 005 €
OUVRAGE D'ART	35 000 €	5 856 €
RISQUES NATURELS	27 000 €	55 618 €
TRAVAUX BATIMENTS	1 456 545 €	1 291 449 €
VOIRIES	880 360 €	797 137 €
PARC VÉHICULES	384 000 €	223 770 €
TOTAL OPERATIONS RECURRENTES	**6 682 390 €**	**5 324 865 €**
TOTAL HORS OPERATIONS	540 100 €	662 678 €
Total	9 140 510 €	6 616 652 €

2.1.2. Les dépenses d'ordre

Elles représentent 1 092 K€ (+60,8%, soit +413 K€), dont :

- Un montant de 949,5 K€ (en hausse de 95,5%, soit +464 K€) au titre des transferts entre sections,
- Et 142 K€ (-26,3%, soit -51 K€) pour des opérations patrimoniales.

3. Le résultat de clôture

Le résultat de clôture s'élabore de la manière suivante :

- *Résultat de fonctionnement cumulé + Solde d'investissement cumulé = Fonds de Roulement (FDR)*[2]

Puis :

- *FDR + les Restes à réaliser de l'année = Résultat de clôture de l'année.*

[2] Le fonds de roulement (FDR) correspond à la somme des excédents définitifs dégagés au cours du temps. Il permet de couvrir le décalage entre encaissement de recettes et paiement de dépenses. Le FDR n'est pas un indicateur de risque. Il peut tout au plus constituer une marge de manœuvre financière si son niveau est important.

Envoyé en préfecture le 07/04/2022
Reçu en préfecture le 07/04/2022
Affiché le
ID : 017-211704150-20220331-2022_26CA21BPBA-DE

Ainsi, pour 2021, le résultat de clôture s'établit comme suit, avec la reprise des résultats de clôture du SIVU Saintes Cognac :

Fonctionnement	2021
Résultat de fonctionnement cumulé	7 274 368,74
Excédent de fonctionnement cumulé du BUDGET SIVU Saintes Cognac	2 975,90
Excédent TOTAL de fonctionnement cumulé (A)	**7 277 344,64**

Investissement	2021
Résultat d'investissement cumulé	-1 729 189,60
Solde exécution investissement du BUDGET SIVU Saintes Cognac	4 469,66
Solde TOTAL exécution investissement cumulé (B)	**-1 724 719,94**
Fond de roulement fin exercice = (A) + (B)	**5 552 624,70**

Restes à réaliser (investissement)	2021
Solde RAR (C)	754 018,81
Résultat de clôture	**6 306 643,51**

Ce sont ces résultats, intégrant ceux du SIVU Saintes Cognac, qui seront ensuite affectés pour financer l'investissement et le fonctionnement 2022.

4. Situation financière au 31 décembre 2021

L'épargne brute, la dette et la capacité de désendettement sont explicitées dans les graphiques suivants.

L'augmentation de l'**Épargne Brute** (+1 428 K€), cette année, est liée à la baisse des dépenses réelles (-556 K€), accompagnée de la hausse des recettes réelles de fonctionnement hors cessions (+872 K€).

L'Épargne brute s'établit à 5 269 K€, et permet ainsi de couvrir le remboursement en capital des emprunts de l'année.

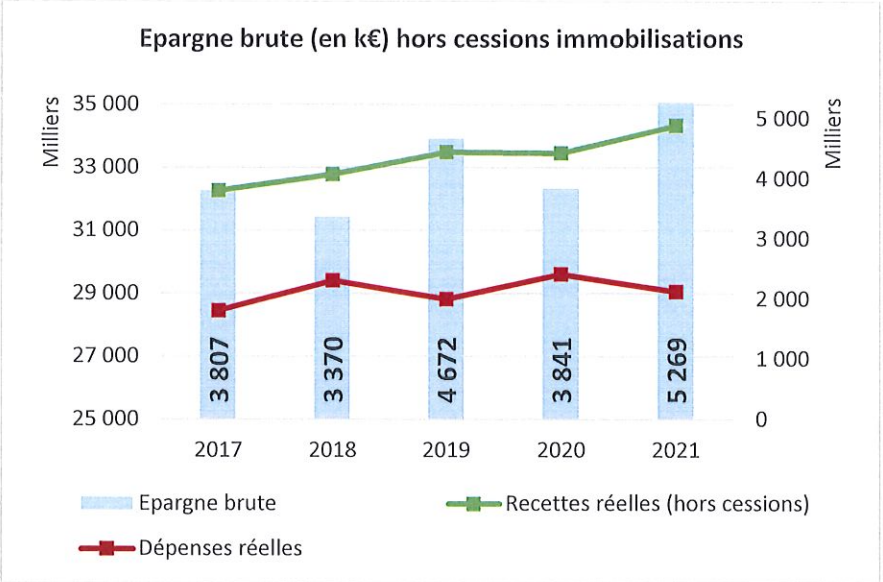

Épargne brute = Recettes réelles (fct) hors cessions – Dépenses réelles (fct)

Envoyé en préfecture le 07/04/2022
Reçu en préfecture le 07/04/2022
Affiché le
ID : 017-211704150-20220331-2022_26CA21BPBA-DE

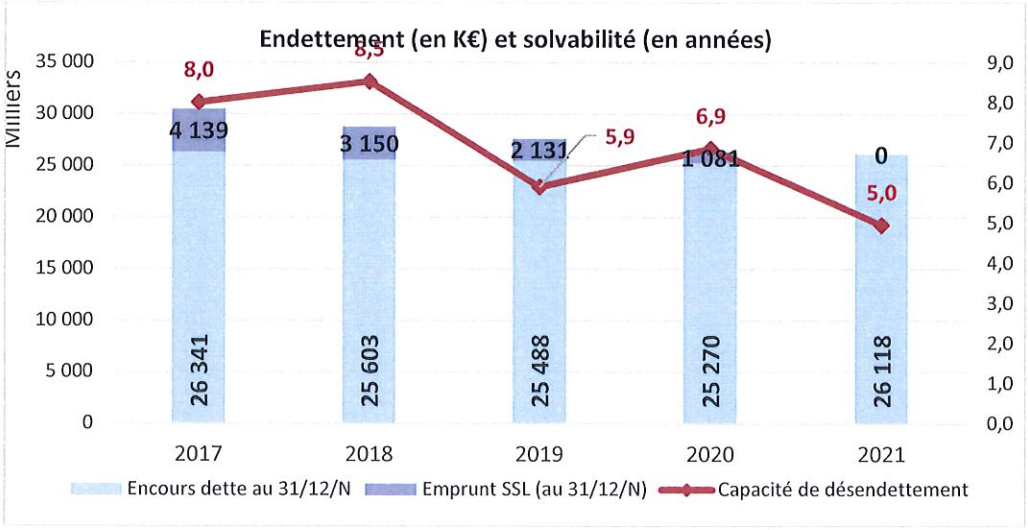

Capacité de désendettement (en années) = Encours de dette / Epargne brute

COMPTE ADMINISTRATIF 2021
DES BUDGETS ANNEXES

RAPPORT DE PRESENTATION

1.1. Budget annexe « golf »

Dans ce budget, sont retracées les dépenses et recettes du Golf Louis Rouyet-Guillet. Les charges portées par le budget principal sont à présent intégralement remboursées par ce budget annexe (interventions des services techniques et frais de personnel).

L'objectif du Golf est de permettre l'accès au plus grand nombre de participants et de développer l'attractivité touristique. Son développement passe également par une communication plus importante, à l'occasion des grands événements (comme des Championnats nationaux et régionaux, comme le « Grand Prix Jeunes », l'opération « Elles Swinguent » et le renforcement de la coopération avec l'association des golfeurs, le restaurant et les professeurs.

Ainsi, la politique tarifaire, ajustée chaque année, vise à couvrir les dépenses tout en se rapprochant des tarifs pratiqués sur d'autres sites pour être attractif et compétitif.

Envoyé en préfecture le 07/04/2022
Reçu en préfecture le 07/04/2022
Affiché le
ID : 017-211704150-20220331-2022_26CA21BPBA-DE

1.1.1. Fonctionnement

1.4.1.1. Les dépenses

Les dépenses totales s'élèvent à 584 K€ (-0,11%), et se répartissent en dépenses réelles pour 513 K€ (-1,9%), et en dépenses d'ordre pour 71 K€ (+15,7%).

Les dépenses réelles de fonctionnement se ventilent ainsi :

- Charges à caractère général : 199 K.
- Charges de personnels : 318 K€.
- Charges financières : 2 K€.

Les dépenses d'ordre concernent les dotations aux amortissements.

1.4.1.2. Les recettes

Les recettes totales sont de 584 K€ (en baisse de 0,11%).

1.4.1.3. Le résultat de fonctionnement

Le résultat de l'année est à l'équilibre, les dépenses étant compensées par les recettes.

1.1.2. Investissement

1.4.2.1. Les dépenses

Elles sont de 27,8 K€.

1.4.2.2. Les recettes

Elles sont de 71 K€.

1.4.2.3. Le résultat d'investissement

Le résultat d'investissement est de 43 K€ cette année.

Envoyé en préfecture le 07/04/2022
Reçu en préfecture le 07/04/2022
Affiché le
ID : 017-211704150-20220331-2022_26CA21BPBA-DE

1.2. Budget annexe « site Saint-Louis »

Ce budget porte les investissements réalisés depuis l'acquisition, en 2008, du site Saint-Louis (ancien hôpital).

Le prêt in fine de 5,1 millions d'euros, dont le remboursement intégral devait se faire en 2017, et qui a fait l'objet d'un réaménagement, est désormais remboursé depuis 2021. Pour autant, il conviendra d'anticiper l'acquittement, par le Budget Annexe, d'une dette envers le Budget Principal à l'issue de l'opération, d'une somme d'un peu plus de 6 millions d'euros.

En 2017, ce budget a été transformé en budget d'aménagement de zone pour permettre la tenue d'une comptabilité de stocks. Ce suivi permet de retracer les opérations relatives aux biens destinés à être revendus. De fait, dans un premier temps le budget annexe supporte un déficit, et dans un second temps, un excédent pour parvenir à l'équilibre final de l'opération.
Cette modification, intervenue en cours du projet, fait que les comparaisons avec les exercices antérieurs ne sont adaptées en l'état.

1.2.1. Fonctionnement

1.5.1.1. Les dépenses

Les dépenses totales s'élèvent à 6 370 K€, et se répartissent en dépenses réelles pour 52 K€ (-51,9% par rapport à 2020), et en dépenses d'ordre pour 6 319 K€.

Les dépenses d'ordre concernent les variations de stocks en cours.

1.5.1.2. Les recettes

Les recettes totales sont de 6 370 K€, ce qui représente la totalité des recettes d'ordre, à savoir la variation des encours de production de biens.

1.5.1.3. Le résultat de fonctionnement

Le résultat de l'année s'élève ainsi à 0 K€.

1.2.2. Investissement

1.5.2.1. Les dépenses

Elles s'établissent à 7 451,5 K€, dont 1 081 K€ de dépenses réelles (il s'agit de la dernière annuité de remboursement de l'emprunt réaménagé en 2017), et 6 370 K€ de dépenses d'ordre.

Envoyé en préfecture le 07/04/2022
Reçu en préfecture le 07/04/2022
Affiché le
ID : 017-211704150-20220331-2022_26CA21BPBA-DE

1.5.2.2. Les recettes

Elles sont de 7 400 K€, et sont constituées de recettes réelles pour 1 081 K€ d'avance remboursable du Budget Principal, et des recettes d'ordre pour 6 319 K€, correspondant aux travaux en cours.

1.5.2.3. Le résultat d'investissement

Le résultat d'investissement est de -52 K€.

COMPTE ADMINISTRATIF 2021
DU BUDGET DE LA VILLE DE SAINTES
SYNTHESE DES RESULTATS
DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

1.1 Budget Principal

Résultat exercice 2021 et affectation BUDGET PRINCIPAL
M14

Fonctionnement	2021
Dépenses mandatées	31 899 010,50
Recettes réalisées (dont les cessions immo.)	35 740 373,08
Résultat de fonctionnement N	**3 841 362,58**
Résultat N-1 (reporté)	3 433 006,16
Excédent de fonctionnement cumulé	**7 274 368,74**
Excédent de fonctionnement cumulé du BUDGET SIVU Saintes Cognac	**2 975,90**
Excédent TOTAL de fonctionnement cumulé (A)	**7 277 344,64**

Investissement	2021
Dépenses mandatées	11 542 197,23
Recettes réalisées	11 926 752,29
Résultat d'investissement N	**384 555,06**
Solde d'investissement N-1 (reporté)	-2 113 744,66
Solde exécution investissement cumulé	**-1 729 189,60**
Solde exécution investissement du BUDGET SIVU Saintes Cognac	**4 469,66**
Solde TOTAL exécution investissement cumulé (B)	**-1 724 719,94**

Fond de roulement fin exercice = (A) + (B)	5 552 624,70

Restes à réaliser (investissement)	2021
Dépenses	1 080 749,52
Recettes	1 834 768,33
Solde RAR (C)	754 018,81
Solde net investissement (besoin de financement) (D)=(B)+(C)	**-970 701,13**

Résultat de clôture	6 306 643,51

Envoyé en préfecture le 07/04/2022
Reçu en préfecture le 07/04/2022
Affiché le
ID : 017-211704150-20220331-2022_26CA21BPBA-DE

1.2 Budget Annexe « Golf »

Fonctionnement	2021
Dépenses mandatées	584 265,01
Recettes réalisées	584 265,01
Résultat de fonctionnement N	**0,00**
Résultat N-1 (reporté)	41 508,06
Excédent de fonctionnement cumulé (A)	**41 508,06**

Investissement	2021
Dépenses mandatées	27 830,80
Recettes réalisées	71 083,87
Résultat d'investissement N	**43 253,07**
Solde d'investissement N-1 (reporté)	69 437,95
Solde exécution investissement (B)	**112 691,02**

Fond de roulement fin exercice	**154 199,08**

Restes à réaliser (investissement)	2020
Dépenses	48 309,69
Recettes	0,00
Solde RAR (C)	-48 309,69
Solde net investissement (besoin de financement) (D)=(B)+(C)	**64 381,33**

Résultat de clôture	**105 889,39**

1.3 Budget Annexe « Site Saint-Louis »

Fonctionnement	2021
Dépenses mandatées	6 370 335,67
Recettes réalisées	6 370 335,67
Résultat de fonctionnement N	**0,00**
Résultat N-1 (reporté)	607 197,19
Excédent de fonctionnement cumulé (A)	**607 197,19**

Investissement	2021
Dépenses mandatées	7 451 508,80
Recettes réalisées	7 399 860,20
Résultat d'investissement N	**-51 648,60**
Solde d'investissement N-1 (reporté)	-106 831,30
Solde exécution investissement (B)	**-158 479,90**

Fond de roulement fin exercice	**448 717,29**

Restes à réaliser (investissement)	2020
Dépenses	0,00
Recettes	0,00
Solde RAR (C)	0,00
Solde net investissement (besoin de financement) (D)=(B)+(C)	**-158 479,90**

Résultat de clôture	**448 717,29**